

## Le vocabulaire archivistique

**Archives** : documents, quels que soient leur date et leur support matériel, produits ou reçus par tout service ou organisme public ou privé, dans l'exercice de leur activité.

**Article** : ensemble de pièces de même provenance, se rapportant à un même objet ou à une même affaire.



**Cadre de classement** : plan directeur préétabli qui fixe, au sein d'un service d'archives, la répartition des fonds.

**Communicabilité** : qualité d'un document ou d'un fonds d'archives que son régime juridique rend accessible au public.

**Cote** : ensemble de symboles (lettres, chiffres, signes) identifiant chaque article d'un service d'archives et correspondant à sa place dans le cadre de classement et à son adresse dans les magasins.

**Fonds** : ensemble de documents de toute nature constitué de façon organique par un producteur dans l'exercice de ses activités et en fonction de ses attributions.

**Instrument de recherche** : outil papier ou informatisé énumérant ou décrivant un ensemble de documents d'archives de manière à les faire connaître aux lecteurs.